

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 21 janvier 2025

Le 21 janvier 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIE Annick

Etait absent : JACQUEMET Stéphane

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET : TRAVAUX RENOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS (DCM 202501-02)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de la rénovation intérieure de l'église de LEVONCOURT et propose plusieurs devis concernant ces travaux de restauration.

Par 5 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de la rénovation intérieure de l'église de LEVONCOURT – travaux d'électricité et remise aux normes, installation d'un nouveau mode de chauffage, plâtrerie et peinture : sacristie, chœur et nef pour un montant de 38 277.59 € HT
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat ;
- Sollicite une subvention au titre du concours financier de la Région GRAND EST (COUP DE POUCE RURAL) ;
- Accepte le plan de financement annexé à la présente ;
- Le conseil précise également que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas au montant sollicité dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

Date de la convocation : 15 01 2025

Nombre de membres : 06

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 05

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 28 janvier 2025 et de la
Publication le 28 janvier 2025

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an-susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

